



Paiement des redevances de séjour

Les redevances de séjour doivent être réglées en entier avant que l'unité quitte le terminal.

- À leur arrivée au guichet *Guérite express*, les chauffeurs sont priés de saisir la marque de propriété et le numéro du conteneur ou de la semi-remorque à ramasser.
- S'il y a des redevances de séjour impayées pour cette unité, les chauffeurs sont priés de régler ces redevances afin de pouvoir quitter le terminal avec l'unité.